

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2015

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Après une observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Points et réunions diverses

Points dernière séance :

- ✓ **Mutualisation au niveau de la CCSMT :** Les réunions de fin d'année 2014 ont permis de dresser un recensement des souhaits des élus et des agents. Des ateliers thématiques vont être mis en place prochainement (petite enfance, secrétaire de mairie, services techniques...). Le schéma doit être arrêté fin mars mais la mise en place effective n'est pas obligatoire dans l'immédiat. Toutefois, le maintien du service public ne pourra se faire sans mutualisation, qui sera, de plus, le facteur déterminant des dotations de l'Etat à venir. Mutualisation, mise à disposition ou prise de compétence intercommunale sont autant d'options possibles ; la première étape actuellement étant la création d'un service commun pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.
- ✓ **SAFER et convention de mise à disposition :** Après mise au point avec la SAFER ce jour, des conventions de mise à disposition de plusieurs parcelles sur la commune vont être établies directement avec les demandeurs.
- ✓ **Haie rue des Champs Gibert endommagée :** La remise en état de la haie rue des Champs Gibert heurtée par un véhicule a pris du retard et va être faite prochainement.
- ✓ **Conventions LGV :** Les conventions relatives aux travaux connexes liés à la LGV vont être signées le 2 février. Le surcoût éventuel à prendre en charge par COSEA est bien mentionné dans l'article 8 de la convention ad hoc.
- ✓ **Personnel communal :** Bruno VILLEMONT a pris ses fonctions comme convenu. Alain LEROUX est actuellement en arrêt de travail, victime d'un accident de travail. Maïté BESNIER, nouveau contrat aidé pour le poste de ménage et cantine, a également pris ses fonctions.
- ✓ **Dossier DETR et travaux LL1 :** Le dossier de demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a bien été déposé pour la réhabilitation des Logements Locatifs sis impasse du vieux bourg.
- ✓ **Abri-bus rue du Carroi du Vignau :** Un rendez-vous avec le Conseil Général le 26 janvier a permis de finaliser l'emplacement du nouvel arrêt juste avant les établissements Dufresne afin de permettre que l'entrée couverte de ces établissements serve d'"abri-bus" aux usagers. Le panneau d'arrêt va être déplacé prochainement et les zébrures sur la route apposées.
- ✓ **Devis dorures du monument aux morts :** Ce devis pour la rénovation des dorures du monument aux morts sera abordé lors de la prochaine réunion de conseil au moment du vote du budget.

Réunions :

✓ **Transports scolaires lycée Jean Monnet et Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire (SITS) :** Le débat d'orientation budgétaire du syndicat pour 2015-2016 a été présenté. Le tarif Fil Vert va passer de 140 € à 150 € et celui du SITS de 130 € à 135 €. Le remboursement de la différence par le syndicat est maintenu à hauteur de 10 € aux familles concernées, ce qui semble injuste puisque la différence sera alors de 15 € et que les familles appartiennent toutes au même syndicat. Le projet tend vers un tarif unifié. Le Conseil Général a investi dans un logiciel de gestion à hauteur de 250 000 €, le syndicat craint la main mise du CG sur la gestion globale des transports scolaires malgré le fait que les compétences soient disparates. La participation des communes à ce syndicat reste inchangée à savoir 2,50 € par élève.

✓ **Projet Educatif de Territoire :** Une réunion par mois est programmée jusque juin associant les enseignants, les représentants de parents élus au conseil d'école, l'APE et les élus. A ce stade, ont été retenus le principe de la gratuité des activités proposées sauf cas exceptionnel à raison de 3 séances d'1 heure par semaine ce qui permettra de proposer une activité à tous, l'ouverture à tous les enfants d'1 heure d'activité par semaine par groupe de 28 élèves maximum encadrée par un animateur avec l'aide de bénévoles et la mise en place d'activités par cycle scolaire... Le fonds d'amorçage représentant environ 10 000 €, les élus souhaitent financer ce projet en respectant cette enveloppe budgétaire. Ce projet devra s'inscrire en complémentarité des Activités Pédagogiques Complémentaires initiées par l'équipe enseignante qui, cette année, s'est orientée vers l'aide aux devoirs et le soutien scolaire. Il a été demandé aux enseignants de présenter la teneur du projet d'école rapidement sans attendre juin pour permettre d'avancer sur le PEdT. Seront conviés à la prochaine réunion des responsables des associations locales sportives, un animateur enfance jeunesse de la CCSMT ainsi que l'inspectrice académique ; le projet sera présenté aux parents ultérieurement lorsqu'il sera plus avancé. Des discussions avec les élus intercommunaux sont également prévues pour échanger sur les projets de chacun.

✓ **COSEA :** Le 20 janvier, les élus de toutes les communes concernées ont fait un point avec COSEA en mairie de Villeperdue. Les sujets de préoccupations principaux et les exigences liées des élus sont :

- la remise en état des voiries empruntées par les véhicules de chantier, y compris celles qui n'ont pas fait l'objet de diagnostic préalable,
- la rétrocession des voiries aux collectivités avec une connaissance des emprises préalablement à la signature du procès-verbal de remise de voirie, y compris pour les voiries liées aux ouvrages d'art,
- la circulation de TGV qui perdurera sur la ligne actuelle du fait du coût du sillon trop élevé sur la nouvelle ligne et qui, de fait, entraînerait des incidences sur les dessertes TER.

Intercommunalité

✓ **Service commun pour l'instruction des dossiers d'urbanisme :** M. le Maire rappelle le choix du conseil municipal d'adhérer à ce service commun et stipule qu'il convient de valider la convention de ce nouveau service fixant les modalités de gestion et qui a été approuvée par l'intercommunalité. Les élus approuvent à l'unanimité cette convention.

SAVI

✓ **Adhésion Manthelan :** Les élus approuvent à l'unanimité l'adhésion de la commune de Manthelan au Syndicat d'Aménagement du Val de l'Indre.

✓ **Comité syndical de décembre 2014 :** Le syndicat s'est doté de nouveaux matériels informatiques. Un nouveau mode de calcul pour les cotisations des communes, tenant compte des stations d'épuration à 1100 équivalent/habitant, va conduire à une augmentation d'environ 500 € pour Villeperdue.

La commune de Joué les Tours s'est d'ailleurs retirée du syndicat à cause des charges devenues trop élevées. Au 1er janvier 2016, l'adhésion à ce syndicat se fera via les communautés de communes.

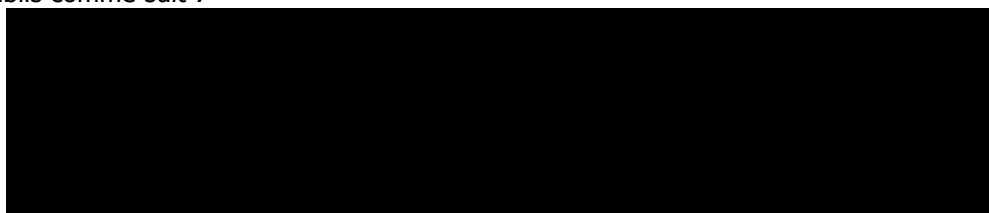
✓ **Demande fossés et retenue collinaire** : Le syndicat a répondu favorablement à la demande de prise en charge de fossés et d'étude pour la création d'une retenue collinaire. Un état des fossés à faire nettoyer va être arrêté prochainement.

Budget-Finances

M. le Maire informe les élus que les budgets annexes sont votés dès janvier et que le budget général sera voté en mars.

Eau potable

✓ Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats 2014 concernant le budget eau potable qui sont établis comme suit :



✓ **Affectation des résultats 2014** : Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement de 24472,52 € et décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter la totalité de ce résultat en report à nouveau sur la section de fonctionnement. Il adopte aussi à l'unanimité, à main levée, le compte administratif et le compte de gestion 2014 pour ce budget annexe.

✓ **Vote du budget 2015** : Le budget 2015 est adopté à l'unanimité, à main levée, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement		
		Restes à réaliser	Propositions	total
Dépenses	61372,52	113086,00	38843,73	151929,73
Recettes	61372,52	17952,00	133977,73	151929,73

Assainissement

✓ Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats 2014 concernant le budget assainissement qui sont établis comme suit :

<i>Balance</i>			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	66568,72	106987,78	40419,06
Investissement	682875,60	450494,91	-232380,69
Restes à réaliser en Investissement	230300,00	299510,00	69210,00

✓ **Affectation des résultats 2014** : Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement 2014 de 40 419,06 €, et décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter la totalité de ce résultat en report à nouveau sur la section de fonctionnement. Il adopte aussi à l'unanimité, à main levée, le compte administratif et le compte de gestion 2014 pour ce budget annexe.

✓ **Prêt relais à court terme ou ligne de trésorerie** : M. le Maire stipule que le résultat déficitaire lié à l'investissement vient du fait que la commune n'a pas encore perçu toutes les subventions octroyées

pour la création de la station d'épuration permettant de couvrir cette dette, ainsi il propose de rembourser si possible une partie du prêt relais de 220 000 € et de souscrire un nouveau prêt relais à court terme pour la part non remboursée ou d'ouvrir une ligne de trésorerie. Les élus approuvent à l'unanimité et lui délèguent le choix à faire.

✓ **Vote du budget 2015** : Le budget 2015 est adopté à l'unanimité, à main levée, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement		
		Restes à réaliser	Propositions	total
Dépenses	131989,06	230300,00	273710,00	504010,00
Recettes	131989,06	299510,00	204500,00	504010,00

✓ **Ouverture de crédits et autorisation de paiement** : Le budget général n'étant voté qu'en mars, les élus approuvent à l'unanimité l'ouverture de crédits à hauteur de 6000 € pour payer, dès à présent, les honoraires du PACT37 pour le dossier de réhabilitation des Logements Locatifs 1 (LL1 - impasse du vieux bourg).

✓ **Adhésion et subvention au FLES** : Le Fonds Local Emploi Solidarité offre une aide à la commune pour l'orientation et la formation des agents en contrat aidé. Les élus décident d'octroyer 400 € de subvention à cette structure.

✓ **Achat photocopieur école côté maternelle** : Cette demande récurrente des enseignants pourrait être honorée cette année et est à l'étude ; cet achat serait imputé sur le budget investissement dédié à l'école.

✓ **Subvention amendes de police** : Sur proposition de M. le Maire, les élus décident de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de cheminement piétonnier et de sécurisation des usagers chemin de la Godinière avec une estimation des travaux à hauteur de 100 000 €.

✓ **Budget annexe spécifique travaux connexes LGV** : Sur proposition de M. le Maire, les élus acceptent, à l'unanimité, d'établir un budget annexe spécifique aux travaux connexes de la LGV dont la maîtrise d'ouvrage incombe aux communes.

Travaux communaux

✓ **Logements Locatifs communaux et détecteurs de fumée** : La loi obligeant la pose de détecteur de fumée, un état des lieux précis du besoin va être arrêté. L'assurance va être interrogée sur le besoin éventuel spécifique du local professionnel de la boulangerie. Des devis vont être demandés.

✓ **Pièges à son salle du conseil et restaurant scolaire** : Xavier GAUTHIER a fait le point avec un professionnel dont le devis s'élève à 2771 €HT.

✓ **Volets roulants boulangerie** : Des volets roulants vont être remplacés à la boulangerie ainsi qu'au logement attenant pour un montant de 1050 €HT.

✓ **Projet bungalow pour ateliers techniques** : Le devis de démontage du bungalow d'occasion prévu à l'achat s'avère élevé, à savoir 4632 €HT, ainsi les élus vont revoir ce projet.

Urbanisme

✓ **Déclaration d'Intention d'Aliéner**. Les élus ne souhaitent pas préempter pour les biens sis 5 rue de la Marqueterie et 4 rue Dame Milon.

✓ **Point sur l'urbanisme en cours** : M. le Maire fait un point sur le lotissement "les barons" pour lequel il refuse de signer la Déclaration d'achèvement des travaux de la première tranche au vu de l'avancée

réelle desdits travaux. Ce fait ralentit l'instruction des permis de construire déposés mais cette déclaration ne peut raisonnablement être délivrée. M. le Maire informe également qu'un permis d'aménager pour 5 lots rue Dame Milon a été déposé mais a fait l'objet de multiples prescriptions au préalable.

Dates à retenir

- Commission CCSMT environnement-mobilité **Jeudi 5 février** à 18h00 - Nouâtre
- Commission voirie **Samedi 7 février** à 8h30 - Mairie
- Conseil d'école **Lundi 9 février** à 18h00 – Mairie
- Commission CCSMT sport et culture **Lundi 9 février** à 18h00 – Marcilly sur Vienne
- Réunion SIEIL **Mercredi 11 février** à 9h00 – Vinci
- Présentation ASEPT **Mercredi 11 février** de 10h30 à 12h00 – "Les passerelles" Ste Maure
- Réunion Projet Educatif de Territoire **Mardi 17 février** à 18h00 – Mairie
- Commission bâtiments **Mercredi 18 février** à 18h00 – Mairie
- Formation CNFPT / PEdT **Jeudi 12 mars** de 9h00 à 17h00 - Joué les Tours
- Carnaval (biblio-garderie-APE) **Vendredi 13 mars** à 17h00 - RV devant la maternelle
- Permanences élections départementales **Dimanche 22 mars** de 8h00 à 18h00 - Mairie et **dimanche 29 mars**
- Prochains CM **Vendredi 27 mars** - à 20h00 – Mairie

Questions diverses

1. Elections départementales : M. le Maire informe qu'il a décliné la sollicitation pour être candidat titulaire mais qu'il sera candidat suppléant de M.LANDRÉ aux prochaines élections départementales.

2. Loi Macron et soutien des notaires : M. le Maire informe les élus que certains notaires ont sollicité la commune pour apporter leur soutien contre la loi Macron. Les élus ne se sentant pas impliqués et ayant une méconnaissance du dossier décident de s'abstenir sur ce sujet.

3. Courrier administré et service minimum d'accueil : M. le Maire informe les élus qu'un administré a fait part de son mécontentement, par écrit, face à l'absence de service minimum d'accueil à l'école lors des jours de grève des enseignants. M. le Maire rappelle que des mesures avaient été recherchées lors de la parution de cette loi pour assurer ce service minimum mais en vain. Un courrier explicatif sera adressé en retour. Parallèlement, un mot de la commune stipulant l'absence de ce service a été distribué à toutes les classes semant le doute dans l'esprit des familles sur la présence ou non de certains enseignants. A l'avenir, seules les classes concernées par la grève seront destinataires d'informations relatives à l'organisation municipale.

4. Déjections canines : Olivier MESNARD constate que les mesures prises contre les déjections canines en centre bourg n'ont pas porté leurs fruits, au contraire. M. le Maire rappelle que cet acte peut être verbalisé et que vigilance sera faite.

5. Aboiements : Sylvain PLUME signale des aboiements permanents aux lieux-dits "les Trois chênes" et "la Genêtelle". Des courriers seront envoyés prochainement.

La secrétaire de séance